

### **Autorisé**

Avis favorable accordé à une demande de permis de construire déposée par un pétitionnaire, après instruction du dossier soit par la DDE (ou ses services territoriaux) soit par les communes.

### **Commencé**

Est considéré comme commencé un logement ou un local autre qu'une habitation appartenant à un bâtiment dont les fouilles en rigole sont entreprises (cas des maisons individuelles) ou dont les fondations sont commencées (autres cas).

### **Date réelle**

Date de création d'un événement (autorisation, ouverture de chantier...)

### **Date de prise en compte**

Date de enregistrement d'un événement par les cellules statistiques. *Ces 2 dates de référence sont idéalement identiques, dans la pratique il existe un décalage plus ou moins important (en général, faible pour les autorisations, plus marqué pour les autres événements).*

### **Logements individuels**

On en distingue plusieurs catégories :

- individuel pur : un permis de construire pour une seule maison individuelle ne comportant qu'un seul logement et ayant une entrée particulière.
- autre individuel : un permis de construire pour plusieurs maisons individuelles isolées ou accolées, chacune d'elles ne comportant qu'un seul logement et ayant une entrée particulière.

### **Logements collectifs**

Logements faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements.

### **Surface Hors-Oeuvre Nette (SHON)**

La Surface Hors-Oeuvre Nette correspond à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction (Surface Hors-Oeuvre Brute) moins les éléments suivants :

- combles et sous-sols non aménageables
- terrasses, balcons, loggias et surfaces non closes au rez-de-chaussée -surfaces de stationnement des véhicules
- surfaces affectées au stockage des récoltes, aux serres de production et à l'hébergement des animaux.